Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Service d'accréditation suisse SAS

Registre SCS Numéro d'accréditation : SCS 0053

Norme internationale: ISO/CEI 17025:2017

Norme suisse: SN EN ISO/CEI 17025:2018

Opto.cal GmbH Chemin des Vies 24 2812 Movelier Responsable : Ch. Schroeder

Responsable SM : Ch. Schroeder

Téléphone: +41 32 431 20 28

E-Mail : info@optocal.ch
Internet : www.optocal.ch

Première accréditation : 20.12.1994

Accréditation actuelle : 15.07.2020 au 14.07.2025

Registre voir : <u>www.sas.admin.ch</u>

(Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès 01.04.2024

Laboratoire d'étalonnage pour radiométrie, photométrie, rayonnement optique

Capacités d'étalonnage et de mesure (CMC)

Grandeur de mesure / Objet à étalonner	Etendue de mesure	Conditions de mesure	Meilleure incertitude de mesure ± 1)	Remarques
Grandeurs radio- métriques				
Intensité de rayon- nement spectral (sources optiques)	250 nm < 300 nm		9 %	1 μW/cm²/nm 100 W/cm²/nm
	300 nm < 400 nm		7 %	
	400 nm 800 nm		4 %	
	> 800 nm 1100 nm		6 %	
Intensité de rayon- nement spectral (sources optiques)	250 nm < 300 nm 300 nm < 400 nm 400 nm 800 nm > 800 nm 1100 nm		9,5 % 7,5 % 4,5 % 6,5 %	Etalonnage sur place 1 μW/cm²/nm 100 W/cm²/nm

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Service d'accréditation suisse SAS

Registre SCS

Numéro d'accréditation : SCS 0053

Grandeur de mesure / Objet à étalonner	Etendue de mesure	Conditions de mesure	Meilleure incertitude de mesure ± 1)	Remarques
Sensibilité spectrale des récepteurs de rayonnement (flux de rayonnement, irradiance, puissance optique)	270 nm < 300 nm		4 %	HWB 2,5 nm
	300 nm < 400 nm		3 %	HWB 2,5 nm
	400 nm 800 nm		2 %	HWB 2,5 nm
	> 800 nm 1000 nm		3 %	HWB 5,0 nm
	> 1000 nm 1100 nm		4 %	HWB 5,0 nm
Exposition énergé- tique spectrale (sources optiques)	300 nm < 400 nm 400 nm 800 nm		7 % 4 % 6 %	1 μJ/cm²/nm 30 kJ/cm²/nm 1 300s Durée d'exposition
Exposition énergé- tique spectrale (sources optiques)	> 800 nm 1100 nm 300 nm < 400 nm 400 nm 800 nm > 800 nm 1100 nm		7,5 % 4,5 % 6,5 %	Etalonnage sur place 1 μJ/cm²/nm 30 kJ/cm²/nm 1 300s Durée d'exposition
Sensibilité intégrale du détecteur (flux de rayonnement, irradiance, puissance optique)	250 nm < 300 nm 300 nm < 400 nm 400 nm 800 nm > 800 nm 1100 nm		9 % ²⁾ 7 % ²⁾ 4 % ²⁾ 6 % ²⁾	²⁾ pour la mesure de répartitions spectrales du rayonnement connues et pour un angle de mesure donné
Sensibilité intégrale du détecteur (flux de rayonnement, irradiance, puissance optique)	250 nm < 300 nm 300 nm < 400 nm 400 nm 800 nm > 800 nm 1100 nm		9,5 % ²⁾ 7,5 % ²⁾ 4,5 % ²⁾ 6,5 % ²⁾	Etalonnage sur place 2) pour la mesure de répartitions spectrales du rayonnement connues et pour un angle de mesure donné
Grandeurs photo- métriques Eclairement lumi- neux	1 lx 200'000 lx		2 % 3)	$^{3)}$ Sources lumineuses sans lignes spectrales $\Delta\lambda$ < 5 nm
Eclairement lumi- neux	50 lx 200'000 lx		4,5 % 3)	Etalonnage sur place 3) Sources lumineuses sans lignes spectrales Δλ < 5 nm

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO Service d'accréditation suisse SAS

Registre SCS

Numéro d'accréditation : SCS 0053

Grandeur de mesure / Objet à étalonner	Etendue de mesure	Conditions de mesure	Meilleure incertitude de mesure ± 1)	Remarques
Sensibilité visuelle des luxmètres			2 % 4)	4) Pour des lampes à incandescence T _f =2856 ± 50 K et un angle définit
Exposition lumineuse spectrale	50 lxs 60'000 klxs		2 % 3)	$^{3)}$ Sources lumineuses sans lignes spectrales $\Delta\lambda$ < 5 nm
Exposition lumineuse spectrale	50 lxs 60'000 klxs		4,5 % 3)	Etalonnage sur place 3) Sources lumineuses sans lignes spectrales $\Delta\lambda$ < 5 nm 1 300s Durée d'exposition

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version allemande fait foi.

//*/*/*